

CAC 45 Montargois
Compte rendu de la réunion du 16/03/2012

Étaient présents : Pascal V., Philippe L., Christian C., Georges Q. représentant des Amis du Monde Diplomatique, Raphaëlle B. représentante de l'association Partage, Nicole B., Claudine et Pierre P.

Sont excusées : Nathalie M. et Nicole M.

Le Collectif 45 Montargois est rattaché au Collectif 45, qui lui – même est rattaché au CAC national. Il est ouvert à toute personne souhaitant le rejoindre.

En s'appuyant sur l'article de la Rep de Gien paru le 29 septembre 2009, il est rappelé que l'enjeu de ce Collectif est d'aider les Mairies et Collectivités à détecter puis renégocier leurs emprunts toxiques et non de les en accuser ; la tâche sera longue et difficile.
Il est aussi de répertorier tous les organismes concernés, les chiffres donnés dans la liste du journal Libération publiée en 2011 sont de 2009, probablement non- réactualisés.

On reconnaît un prêt toxique :

Certains organismes peuvent être réticents à admettre qu'ils ont contractés ce type d'emprunt ; ce peut être le cas d'Hamoval, entreprise sociale mais cautionné par les Mairies.

Proposition est faite de rencontrer le Directeur d'Hamoval, M. Vareilles, plutôt que lui écrire car nous comprenons son besoin éventuel de protéger son image, logements sociaux, sa crédibilité quant au remboursement de ses emprunts.

Prendre rendez vous

Lettre du 29/02/2012 avec la délibération, adressée à toutes les mairies et collectivités locales : elle encourage les élus et décideurs à voter une délibération par laquelle ils s'engagent à ne contracter que des emprunts classiques et à refuser les toxiques.

La Mairie de Neuville en Sullias a voté en Conseil municipal cette délibération.

S'il est nécessaire de provoquer ce débat autour de cette lettre, il convient que la question soit portée à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Rappel : tout citoyen peut demander une question à l'ordre du jour de sa commune.

Ce sera difficile car certains élus sont dépassés par la situation.

Objectifs des Cac et du Cac 45 Montargois en particulier :

- aider à identifier les emprunts avec si besoin un expert local du CAC.
- inciter à se reporter au texte de M. Bartolone « acteur public et à renégocier les emprunts toxiques.

Aujourd'hui, état des lieux positif :

- Neuville en Sullias a signé la délibération,
- Villemandeur, suite à plusieurs interventions d'Elus au Conseil Municipal, madame le Maire de Villemandeur a requis un expert pour examiner les emprunts contractés ; elle reconnaît qu'il y en a bien des toxiques

- Les banques commencent à réagir, en critiquant cependant ;
- Les Préfets auraient envoyé un questionnaire aux mairies concernant leurs emprunts (les toxiques représenteraient environ 10 % de la dette nationale)

-

Actions à mener :

- Hamoval : les rencontrer et obtenir des informations ;
- Centre hospitalier du montargois, qui, pour l'instant ne reconnaît pas qu'il a des emprunts toxiques : contacter un Membre du CA ;
- Se renseigner pour savoir si la lettre du 29/02/2012 a bien été envoyée à l'Association des Maires du département (je précise qu'elle n'a pas encore été envoyée à cette adresse, ça ne saurait tarder, Pascal) ;
- Se procurer copie du questionnaire adressé par les Préfets ;
- Présenter la liste des communes infectées à la Caisse des dépôts (à rectifier ou compléter)
- Plutôt qu'une relance écrite de la lettre du 29/02, privilégier l'approche directe des Elus que nous connaissons pour qu'il porte cette lettre à l'ordre du jour de leur Conseil municipal ;
- Après qu'il aura voté la Délibération pour des emprunts non toxiques, proposer au Maire de Châlette une médiatisation : l'effet 'boule de neige' pourrait déclencher d'autres votes. (après renseignement le Conseil Municipal de Châlette est invité à se prononcer sur la question de la dette mardi prochain sous la forme d'un vœu, Pascal)

Prochaine réunion le 20 avril à 19 h, Maison des associations.

Ps perso : je serai absente du 12 au 25 avril Nicole B.